ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 46, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Sapeurs-pompiers N° d'appel 303.33
Gendarmerie .... — 307.25
Police secours .. — 307.24

Mairie : Fermée, sauf le bureau d'Etat Civil, ouvert de 9 h. à 12 h.

Bains-douches : Rue Edouard Anseele : ouverts au public de 8 h. à 11 heures.

Pharmaciens de garde : MM. Magron, 32, rue du Maréchal Foch et Portier, 250, Grande Rue.

De service de nuit jusqu'au samedi 7 : M. Magron, 32, rue du Maréchal Foch.

SPORTS ET SPECTACLES

Voir rubriques spéciales.

LA SAINTE-CÉCILE

A la messe de 11 h. 30, en l'église Notre-Dame, exécution de la Grande Harmonie.

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DES BÉCANIERS

De nombreuses plaintes pour vol de vélos, ont encore été déposées hier : celles de M. Henri Heuls, 41 ans, cafetier, 126, rue de la Vigue, qui a eu la désagréable surprise de constater, mercredi, vers 17 h. 45, la disparition de sa machine qu'il avait déposée quelques instants plus tôt contre la façade d'un café de la rue du Collège, 4e arrondissement. — De M. Maurice Pauchant, 19 ans, 167, rue Daubenton, dont le vélo fut volé mercredi vers 11 h. 20, dans la salle de la Mairie, rue du Maréchal Foch. 2e arrondissemnt. — De M. Georges Lefebvre, 37 ans, magasinier, domicilié à Wattrelos, 37, rue Couteau a qui on a subtilisé la bicyclette qu'il avait déposée mercredi, vers 17 h., sous le porche de l'immeuble, situé 68, Grand Rue, 5e arrondissement. — De M. Léon Rionier, 44 ans, cafetier, demeurant 27, Grand Place a également déposé plainte contre inconnu pour vol du vélo de sa fille, commis mercredi entre 16 h. 30 et 20 h., dans le couloir de l'entrée particulière de son établissement. Préjudice : 650 fr. enquête au 5e arrondissement.

LA SURVEILLANCE DES COMMERÇANTS

Les inspecteurs de sûreté Pottié et Droulez, plus spécialement chargés de la surveillance des commerçants ont dressé procès-verbal à charge de M. Henri Desbarbieux, 64 ans, commerçant, 266, rue de Lannoy, pour extension de commerce, sans autorisation.

LE VOLEUR PUNI

Les services de la gendarmerie de Roubaix ont procédé, vendredi matin, à l'arrestation du nommé Alfred Lampe, 41 ans, manœuvre, domicilié 129 bis, rue Franklin, en vertu d'un mandat d'arrêt pour vol, décerné par M. Lapeyre, juge d'instruction à Lille. Lampe a été déféré au Parquet.

VOL A LA FERME

Mme Masquelier, née Stéphanie Dhaluin, 43 ans, sans profession, domiciliée à Lys-lez-Lannoy a déposé plainte contre inconnu, pour vol, commis dans sa ferme, située rue Horace Vernet. Un certain nombre de tuiles, représentant une valeur de 500 fr. ont, en effet, été dérobées. Une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

ENTRE TRAMWAY ET CAMION HIPPOMOBILE

Jeudi vers 8 h., un accident de la circulation s'est produit à l'angle des rues Saint-Hubert et de Lannoy entre un tramway de la ligne C. conduit par M. Henri Ancel, 39 ans et un camion hippomobile que conduisait M. Clément Bouchez, 50 ans, domicilié rue de la Conférence. Dégâts matériels de part et d'autre. Enquête au 3e arrondissement.

LES VOLS DANS LES USINES

Au cours d'une tentative de vol dans une fabrique de rubans les malfaiteurs sont mis en fuite par l'arrivée du chauffeur

M. Emile Geller, 51 ans, directeur des Etablissements Gallant, 230, rue d'Alger a déposé plainte contre inconnu pour tentative de cambriolage, commis dans ces établissements, jeudi dernier vers 5 h. 45.

Les visiteurs nocturnes furent mis en fuite par l'arrivée du chauffeur, M. Jules Delfosse, qui venait prendre son service. Après avoir escaladé des échelles de secours fixées au mur de l'établissement, se sauvèrent par les toits, sans avoir eu le temps de rien emporter.

Aucune trace d'effraction n'a été relevée.

Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

Un piéton est renversé par une automobile

Jeudi dernier, quelques minutes après 11 h. 30, le nommé Félix Natiez, 53 ans, journalier, demeurant 249, rue Edouard Anseele a été tamponné et renversé, alors qu'il se trouvait dans la rue de la Gare, à hauteur du N° 109, par un camion automobile.

Dans sa chute M. Natiez s'est blessé à l'arcade sourcilière droite et a reçu de nombreuses contusions sur tout le corps, ne présentant aucun caractère de gravité. M. Natiez a été transporté à l'Hôpital, par les soins du conducteur de l'automobile tamponneuse.

AVIS A LA POPULATION

La mairie communique la note suivante :

La Kommandantur nous a signalé qu'un fil téléphonique avait été coupé sur le territoire de notre ville.

A cause de cela, des otages vont être désignés.

Nous mettons la population en garde contre un acte aussi stupide qui ne peut que créer des ennuis à la population et à l'Administration.

Sociétés et Comités

AMICALE DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DE MAITRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE. — Dimanche 1er décembre, au siège social, Café des Orphéonistes, 126, rue de la Gare, réunion mensuelle, de 10 h. à midi. — Ordre du jour : Cotisation (délai de la mise à jour pour 1940) ; paiements des primes de naissances ; allocations maladies diverses ; prestations des Assurances Sociales aux ayants droit (Caisse 31) ; renseignements divers

De service : MM. H. Delmotte, A. Denève, M. Gustin, P. Fournier, H. Bataille, A. Liénart, J. Lecat, A. Lechantre, Alex. Fontaine.

ETAT CIVIL

Naissances. — Jeannine Verret, rue de l'Epeule, 247, cour Lepere, 4 ; Marcel Donckèle, de Leers (Nd) rue Lamartine ; Catherine Honoré, rue de Lannoy, 101.

Publications de mariages. — Henri Braem, employé de tramway, rue Jules Guesde, 281 et Marguerite Pontignies, bobineuse, d'Hem, rue du Bas Voisinage, 10 ; Michel Peire, manœuvre, rue de l'Alma, Fort Frasez, 50 et Hortense Ferrain, coiffeuse, rue Archimède, 50.

Décès. — René Libeer, 62 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Louise Lalain, épouse Cool, 83 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Joséphine Leguell, Vve Dupuis, 84 ans, rue d'Hem, 19 bis.

WATTRELOS

UN CHARRETIER EST MORTELLEMENT BLESSÉ PAR SON CHARIOT

Un accident qui a causé la mort d'un ouvrier charretier, s'est produit au Sapin Vert.

M. Vanderveleeys Charles Louis, âgé de 87 ans, demeurant carrière Cocheteux, 3, à Wattrelos, conduisait un tombereau de fumier appartenant à Mme veuve Filpot, cultivatrice, rue du Sapin-Vert, 488.

Arrivé au passage à niveau de ladite rue, le charretier fit un faux-pas et glissa. Les chevaux n'ayant pu être arrêtés, la roue arrière lui passa sur la cuisse droite.

Relevé par deux témoins, occupés à nettoyer des fossés, le blessé fut conduit à la maison Domitille.

Le service de police prévenu, fit appeler le docteur Turlur, de Tourcoing, qui donna les premiers soins et l'emmena aussitôt après à l'Hôpital de Wattrelos. Le charretier succomba le lendemain à la suite d'une hémorragie.

APRÈS LA TENTATIVE DE MEURTRE

Arrestation d'un des auteurs de l'attentat

Les gendarmes Grouselle et Flieth, de service à la résidence et suite à l'affaire de la soirée du 26 concernant la tentative de meurtre dont fut victime le sieur Florin, continuèrent leurs recherches en vue de découvrir les auteurs.

Leurs soupçons s'étant portés sur un nommé Gustave Petyt, âgé de 23 ans, demeurant à Wattrelos, rue du Beau-Saule, 31 bis, ce dernier fut amené à la gendarmerie.

Mis en présence de la victime de cet attentat, M. Florin déclara reconnaître en Petyt, l'un de ses agresseurs.

Fouillé, les gendarmes découvrirent dans les poches de Petyt, une photo de son ami et dont M. Florin déclara reconnaître son autre agresseur, mais mis en présence de la victime, cette dernière déclara ne pas le reconnaître et conséquemment il fut relâché.

Après interrogatoire, le nommé Petyt fut conduit à Lille et écroué.

Utilisation périodique des chômeurs à des travaux d'intérêt public

Le Maire de Watrelos soussigné, invite les chômeurs dont les cartes de travail (carte rouge) portent les numéros 500 à 1.000, à se présenter en tenue de travail, munis d'une pelle ou d'un louchet et de ladite carte de travail, du 2 au 4 décembre, les numéros 500 à 750 le matin de 8 h. à 12 h. et les numéros 751 à 1.000 de 1 h. 30 à 5 h. 30, aux endroits indiqués ci-après :

1. *Chantier derrière Cité A.-Prouvost*, pour les chômeurs habitant les quartiers de la Marlière, du Touquet, du Sapin Vert, de la Martinoire, la Cité A.-Prouvost, le Winhoute, le Crétinier et le Ballon.
2. *Chantier rue Monge* (angle rue de Béthune), pour les chômeurs habitant le quartier du Laboureur.
3. *Chantier de Beaulieu* (près de l'Eglise de Beaulieu), pour les chômeurs habitant le reste du territoire.

A L'HOPITAL-HOSPICE

Par sa délibération en date du 12 octobre, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 15 novembre, la commission administrative a nommé M. le Docteur Bauwin, médecin des Etablissements hospitaliers, en remplacement de M. le Docteur Maillard, mort pour la France.

L'installation officielle de M. le Docteur Bauwin, dans ses fonctions a eu lieu le samedi 23 novembre, en présence de l'administration et du personnel de l'établissement.

Réunion du Syndicat de la Boucherie-Charcuterie. — Lundi 2 décembre, à 15 heures, au Café de la Perche, rue Jean-Jaurès.

CROIX

POUR LE RAVITAILLEMENT

Le Comité de ravitaillement informe le public et les commerçants qu'à partir du 1er décembre, le magasin de ravitaillement, 158, rue Jean-Jaurès, sera ouvert sans interruption tous les jours ouvrables de 9 h. à 17 heures.

WASQUEHAL

Un épicier vendait de l'huile à 58 fr. le litre

Le Commissariat de police ayant appris qu'un épicier du quartier du Noir Bonnet vendait de l'huile à salade à 58 fr. le litre, d'intéressants témoignages furent recueillis par M. Duthilleul, secrétaire de police.

L'enquête ouverte aussitôt fit apparaître qu'un épicier, M. Charles Vergin, commerçant 2, rue des Villas, à Wasquehal, vendait clandestinement son huile à sa clientèle à raison de 58 fr. le litre.

M. Mathan, commissaire de police, s'étant rendu chez l'épicier en question, accompagné du brigadier Thobois, a découvert dans les locaux de la maison de commerce, six bidons de 25 litres et un fût contenant encore environ 60 litres du précieux liquide, soit au total 240 litres qui, bien entendu, furent saisis.

M. Vergin, interrogé, déclare avoir acheté cette huile à raison de 45 fr. le litre à M. Fernand Belin, marchand de pommes de terre, demeurant place Gambetta, 6, bas fonds à Wasquehal.

Un procès-verbal de cette affaire sera transmis au Parquet de Lille, qui prendra les décisions qui s'imposent.

DISTRIBUTION DE BOITES DE LAIT

Le Comité de ravitaillement a le plaisir d'informer la population qu'il sera procédé, lundi 2 et mardi 3 décembre, à une distribution de boîtes de lait Gloria, au prix de 5 fr. la boîte, à raison de une boîte pour les familles de 1 et 2 personnes, 2 boîtes pour les familles de 3 et 4 personnes, 3 boîtes pour les familles de 5 et 6 personnes, 4 boîtes pour 7 et 8 personnes, 5 boîtes pour 9 et 10 personnes, 6 boîtes pour 11 et 12 personnes, 7 boîtes pour 13 et 14 personnes et 8 boîtes pour les familles de 15 et 16 personnes

En outre une demi-plaque de chocolat sera distribuée aux enfants jusqu'à 14 ans.

La distribution aura lieu pour le Centre à la salle des Fêtes, rue Jean-Macé et pour le Capreau à la salle des Fêtes rue de Roubaix. Lundi 2 décembre de 9 h. 30 à 11 h. 30 pour les familles de 1 et 2 personnes ; de 13 h. 30 à 17 h. pour celles de 3 et 4 personnes et le mardi 3 décembre de 9 h. 30 à 11 h. 30 pour les familles de 5 personnes et plus.

La carte de ravitaillement devra obligatoirement être présentée.

Au Stade Municipal. — Dimanche 1er décembre, à 15 h., les amateurs de football sont conviés à une rencontre amicale entre les deux équipes de l'O.M. et de l'U.S.W. L'équipe marcquoise progresse à chaque sortie et ses résultats en championnat sont des plus probants.

COMINES

FUNERAILLES

Vous êtes prié d'assister aux CONVOI et SERVICE de 1re classe de

Monsieur Henri LÉCLUSE

CONSTRUCTEUR-FONDEUR
Ancien Combattant
Président de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Libres
Epoux de Dame Pauline CARDON

pieusement décédé à Comines, le 28 Novembre 1940, dans sa soixantième année. Lesquels auront lieu le **Lundi 2 Décembre, à 11 heures** en l'église St-Chrysole.

Assemblée à la maison mortuaire, 91, rue de Quesnoy.

De la part de :
Madame LÉCLUSE, son épouse ;
M. Hector LÉCLUSE, en captivité ; Mme H. LÉCLUSE-PILATE et leurs Fils ;
M. Raoul LÉCLUSE, aux Armées ; Mlle M. L. LAMBIN, sa fiancée ;
M. Henry LÉCLUSE, ses Enfants et Petits-Enfants ;
Mlle Jeanne LÉCLUSE, sa sœur ;
M. et Mme Henri CARDON-CAPELLE ;
M. et Mme Jules CARDON-DROULERS ;
M. et Mme Paul CARDON-DOUTRIAUX ;
Mme Vve Henri DELANNOY-CARDON ;
M. et Mme Louis PAREZ-CARDON ;
M. et Mme Paul DELANNOY-CARDON, ses beaux-frères et belles sœurs et toute la Famille ;
Le personnel des Etablissements H. LÉCLUSE et Fils.

703

ASCQ

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe les habitants, que l'inscription des commandes de charbon se fera les 4 et 5 décembre, dans une salle de la mairie.

Le ticket N° 3 représente une quantité de 100 kilos.

Les consommateurs qui n'ont pu obtenir en novembre l'importance de leur ticket N° 2 (complément), pourront en demander le rappel lors de leur inscription de décembre.

Carte blanche 50 kilos; carte jaune 100 kilos: carte rose 150 kilos ; carte verte 200 kilos.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDELE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.85)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

LE DIMANCHE A TOURCOING

Mairie: fermée, sauf le bureau d'état civil, ouvert, de 9 à 12 h.

Etablissement de bains, rue du Brun-Pain: ouvert au public, de 8 à 11 heures.

Pharmaciens de garde : MM. Warin, 51, rue St-Jacques et Gcleu, 64, rue de Menin.

Sports et spectacles. — Voir rubriques spéciales.

Manifestations diverses : à 15 h. 30, au Conservatoire National de Musique, concert-exercice. Au programme: Musique de chambre.

Un camion hippomobile est tamponné par une camionnette

Jeudi, vers 9 h., face au numéro 532, de la rue de Gand, une camionnette, conduite par M. Henri Vandevenne, maraîcher, domicilié, 1, rue de l'Yser, qui suivait la rue de Gand se dirigeant vers le centre de la ville, est entrée en collision avec un camion hippomobile, traîné par deux chevaux qui suivait également la rue de Gand, en direction de la rue du Pont-de-Neuville.

Ce dernier véhicule n'eut pas à souffrir de la collision et seul, un cheval a été blessé à l'épaule.

Par contre la camionnette a subi d'importants dégâts. Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 3 de la carte départementale, commencera demain lundi 2 décembre, dans l'ordre suivant :

Secteur 1 : bureau du C.C.S., rue Carnot.

De 8 à 12 h. : rue Ribot, Amiral Courbet, Anges, Archers, A.-Briand, Belle-Vue 1-49 2-32, Bienfaisance.

De 14 à 17 h. 30 : rues Boule-d'Or, du Bus, Calvaire 1-61 8-58, Carnot, Chantilly, Place Ch. Roussel, rue Chanzy.

AU CERCLE ORPHÉONIQUE « L'AMITIÉ DU BLANC-SEAU »

Le Cercle « l'Amitié » poursuivant sa tradition qui veut que le second dimanche de décembre soit réservé pour fêter sa patronne Sainte-Cécile organise pour cette année encore, une réunion familiale qui aura lieu le dimanche 8 décembre, à 15 h. 30, dans la salle de ses répétitions, Café de l'Amitié, 324, rue du Blanc-Seau et qui réunira les sociétaires et leurs familles ainsi que les familles des sociétaires prisonniers.

A cette occasion, la réunion amicale hebdomadaire de ce jour là sera supprimée.

Sociétés et Comités

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Les familles qui ont des membres prisonniers, sont priées de se faire inscrire au siège, dimanche 1er décembre, de 10 h à 12 heures

ETAT CIVIL

Naissance. — Jean Desurmont, rue Varsovie, 88

Publication. — Joseph Vanougheusien, agent auxiliaire, rue Moulin Tonton, 33 et Esther Feys, employée, rue Pont-de-Neuville, 45

Décès. — Emile Wagnon, 60 ans, emp de ch de fer, célib., rue de l'Epine, 91 ; Louise Tiberghien, 18 ans, piqûrière, célib., rue Halot, imp. d'Helluin, 9 ; Ernest Brzas, 62 ans, retraité, ép. de Philomène Lemahieu, rue du Blanc-Seau, 227 ; Bernard Van Elslande, 2 mois, fils de Augustin, rue Virelois, 277.

HALLUIN

Du beurre à 48 fr. le kilog

Au cours d'une visite domiciliaire faite dans une habitation route de Linselles à Halluin, M. Bouvier, commissaire de police, s'enquit de la provenance d'un pot contenant trois kilos de beurre.

L'intéressé déclara alors que ce beurre avait été acheté à M. Hubert Gourlandt, cultivateur, route de Bousbecque — achat effectué aux prix de 45 et 48 fr. le kilo.

Le cultivateur M. Gourlandt reconnut les faits, et déclara qu'il allait chaque semaine dans le Pas-de-Calais chercher une certaine quantité de beurre, les trois kilos venant de cette provenance.

Plusieurs contraventions furent notifiées, savoir : 1° pour vente de beurre sans carte d'alimentation ni tickets de rationnement ; 2° pour ramassage et colportage de beurre sans patente ; 3° pour n'avoir pas observé le tarif de vente ; 4° pour hausse illicite ; 5° pour avoir dépassé le taux de rationnement établi pour la vente des matières grasses.

Le paiement des allocations militaires

Le paiement de la deuxième quinzaine de novembre aura lieu à la Perception, 41, rue du Midi, dans l'ordre suivant :

Lundi 2 décembre : 9 h. à 9 h. 45, 1 à 100 ; 10 h. à 10 h. 45, 101 à 200 ; 11 h. à 11 h. 45, 201 à 300.

Mardi 3 décembre : 9 h. à 9 h. 45, 301 à 400 ; 10 h. à 10 h. 45, 401 à 500 ; 11 h. à 11 h. 45, 501 à 600 ; 14 h. à 14 h. 45, 601 à 700 ; 15 h. à 15 h. 45, 701 à 800.

Mercredi 4 décembre : de 9 h. à 9 h. 45, 801 à 900 ; 10 h. à 10 h. 45, 901 à 1.000 ; 11 h. à 11 h. 45, 1.001 à 1.100 ; 14 h. à 14 h. 45, 1.101 à 1.200; 15 h. à 15 h. 45, 1.201 à 1.300.

Jeudi 5 décembre : 9 h. à 9 h. 45, 1.301 à 1.400 ; 10 h. à 10 h. 45, 1.401 à la fin.

Lundi 2 décembre, à 14 h., allocataires résidant en Belgique : Café du Centre, chez L. Haquette, rue de Mouscron, Menin (Baraques).

AVIS AUX ÉTRANGERS

Tous les étrangers, hommes et femmes, résidant à Halluin, sont avisés qu'ils doivent se faire inscrire à la Mairie, munis de leur carte d'identité, dans l'ordre suivant :

Lundi 2 décembre, les noms commençant par les lettres A à K inclus ; mardi 3, les lettres L à U inclus ; mercredi 4, les lettres V à Z inclus. Les femmes mariées doivent suivre la lettre du nom de leur mari.

Football. — Ce dimanche, au terrain rue de Lille, à 15 h., équipe 1 A de l'O.S.H. contre U.S. Bousbecque; à 10 h., équipe O.S.H. 2 contre Excelsior de Roubaix. Au parc municipal des sports, à 15 h., U.S.H. 1 A contre le Sporting Club Fivois.

MOUVAUX

Le vélo disparait. — M. Albert Andequin, demeurant à Tourcoing, 12, rue de Lorraine, avait déposé sa bicyclette contre la façade de M. Leman, rue de Tourcoing à Mouvaux. Quelques minutes après la machine avait disparu et M. Andequin n'a eu que la ressource de porter plainte au commissariat de police.

Avis aux retraités des assurances sociales. — Les retraités en possession d'un carnet de pension délivré par la Caisse vieillesse, invalidité et décès de la Mutualité du Nord, 11, boulevard Vauban à Lille, sont informés que le paiement de l'échéance du 1er décembre 1940 sera effectué par poste à domicile et sans aucune formalité. Ils n'auront donc pas à se déranger pour faire remplir un certificat de vie à la Mairie. Ceux qui auraient changé d'adresse sont priés de le faire savoir à la Caisse.

Etat Civil. — Publication. — Albert Vercruysse, rue de Tourcoing, 43 et Renée André, rue de Lille, 119

LINSELLES

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour la commune aura lieu les 4, 5 et 8 décembre, dans une salle de la mairie. Le ticket N° 3 représente une quantité de 100 kilos.

Les consommateurs qui n'ont pu obtenir en novembre l'importance de leur ticket N° 2 (complément), pourront en demander le rappel lors de leur inscription de décembre.

Carte blanche 50 kilos: carte jaune 100 kilos ; carte rose 150 kilos ; carte verte 200 kilos.

LA VIE CORPORATIVE

SYNDICAT DE LA BATELLERIE ARTISANALE

Le Syndicat de la Batellerie Artisanale (S.B.A.) informe ses adhérents et ceux qui désirent le devenir que les cartes syndicales pour l'année 1941 sont dès maintenant à leur disposition. Tenant compte des pertes matérielles subies par la corporation au cours de l'année 1940, la cotisation syndicale pour l'année 1941 ne sera exceptionnellement que de soixante francs, soit cinq francs par mois. Les cartes 1941 ne pourront être remises aux collecteurs que contre règlement de leur compte 1940.

L'Administrateur-délégué.

AVIS AUX BATELIERS SINISTRÉS

Une loi du 9 octobre 1940 a inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur une dotation à l'effet de permettre l'allocation de secours d'extrême urgence aux victimes de faits de guerre, privées de ressources. Les mariniers sinistrés qui se trouvent dans ce cas peuvent donc se présenter à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle a eu lieu le sinistre, pour y faire leur déclaration ayant trait à l'obtention du secours.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Au Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 28 NOVEMBRE

LEFOREST. — Poursuivi pour recel de plusieurs litres de vin de provenance délictueuse, Stanislas Ryezkowski, 56 ans, mineur, est condamné à 8 jours de prison et 25 francs d'amende.

— Bronislawa Sierka, femme Raczynski, 40 ans, ménagère à Leforest, a comparu à la barre du Tribunal pour vol de trois bicyclettes, deux d'homme et une de femme, et d'un seau de vin au préjudice de la brasserie. Le tribunal lui inflige trois mois de prison.

BARLIN. — Hélène Kupka, femme Rabakowski, épicière, est condamnée à 100 fr. d'amende pour hausse illicite sur la moutarde, le vinaigre et le savon.

LOISON-SOUS-LENS. — 15 jours de prison par défaut à Louis Sergent, 43 ans, poursuivi pour tentative de vol.

AUCHEL. — Six jours de prison par défaut à Abel Castille, 42 ans, mineur, pour vol de charbon au préjudice des mines de Marles.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Pour vol d'une bicyclette, Johan Musielak, manœuvre, est condamné à 4 mois de prison par défaut.

BEUVRY. — Marius Cuvelier, 26 ans, mineur, est condamné par défaut à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende pour vol d'une bicyclette.

BÉTHUNE. — Poursuivie pour avoir participé au pillage de la maison Hallpré, Louise Reinert, femme Chanot, 37 ans, omet de comparaître.

Le tribunal la condamne à 4 mois de prison par défaut. Eugène Delfly, femme Joly, 26 ans, demeurant à Verquin, poursuivie dans la même affaire, est acquittée.

SALLAUMINES. — Quatre mois de prison à Joseph Glina, 39 ans, mineur, pour vol d'une bicyclette au préjudice de Mlle Françoise Czaska.

MAZINGARBE. — Jules Gamblin 49 ans, mineur, a recelé une bicyclette soustraite par sa fille. Il est condamné à 3 mois de prison.

BÉTHUNE. — Pour vol de marchandises au préjudice de MM. Rieu, Clément, Montigny et Pécourt, la femme Mannuel née Hélène Henneuse, 39 ans, récolte 3 mois de prison.

ESTEVELLES. — Charles Turbant, 51 ans, mineur, est condamné à 8 jours de prison pour vol d'objets mobiliers au préjudice de M. Meurillon.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS

LA VENTE DE LA VIANDE CHEZ LES BOUCHERS ET CHARCUTIERS

Suite à une demande de dérogation à la réglementation, demande ayant pour but de tolérer, dans les quartiers éloignés des cités ouvrières, la vente simultanée de la viande de boucherie et de la charcuterie, M. le Maire a reçu la lettre suivante :

Le Préfet du Pas-de-Calais à M. le Sous-Préfet de Béthune

« Vous m'avez transmis le 18 Octobre une lettre de M. le Maire de Lens en date du 18 Octobre, concernant l'application de mon arrêté interdisant la pratique simultanée de la boucherie et de la charcuterie.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis donner suite à la demande de M. le Maire de Lens.

» Je vous signale, par ailleurs, que l'organisation du marché de la viande actuellement à l'étude, remédiera en partie aux difficultés constatées, en permettant une meilleure répartition des approvisionnements entre tous les détaillants, contre remise de feuilles récapitulatives de tickets aux centres d'abatages »

Funérailles de Mme Hayghe, Professeur à l'École supérieure Campan

Les funérailles de Mme Marcel Huyghe, professeur au Cours Complémentaire de l'École Campan, ont eu lieu au milieu d'une assistance nombreuse composée surtout des membres du corps enseignant de Lens et de la région, d'anciennes élèves, d'élèves des écoles et de parents d'élèves. De nombreuses gerbes avaient été offertes par les amis de la défunte, les élèves et les anciennes élèves.

Le deuil était conduit par M. Marcel Huyghe.

Au cimetière-Est où eut lieu l'inhumation M. Mouton, inspecteur primaire par intérim, après avoir excusé M. l'Inspecteur d'Académie empêché, prononça l'éloge funèbre de la défunte. Il exalta notamment ses hautes qualités professionnelles.

« Jusqu'à la dernière minute, dit-il, malgré son mauvais état de santé, elle a tenu à être près de ses élèves ».

Il rappela les remarquables succès obtenus par celles-ci, aux divers examens où elles furent présentées.

Il termina en soulignant le caractère doux et aimable de la défunte à qui il adressa un dernier adieu.

LES SPECTACLES

ROUBAIX

CASINO
Matinée à 3 heures
L'HYMNE A LA NEIGE
avec Luis TRENKER
UNE FILLE A PAPA
avec Lucien BAROUX
SOIRÉE à 7 h. - Demain, matinée à 3 h. - Prix réduits. 2500

RADIO-CINÉ ROUBAIX
Permanent de 14 h. 30 à 21 h. 30
De la gaîté, de la bonne humeur
Du rire avec Libeau, Bertel, Line Alexandre dans le film de l'Exposition de Bruxelles
EN AVANT LA MUSIQUE
Demain Perm. de 14 h. 15 à 18 h. 30
Demain Perm. de 14 h. 15 à 18 h. 30
Soirée de lundi réa. aux Allem.
604

ALCAZAR, rue de Tourcoing, Roubx
Dédé - On a arrêté Sherlock Holmes
2502

WATTRELOS

CRÉTINIER-PALACE Mat. 3 h. 30 Soir. 8 h. 30
L'EMPREINTE ROUGE
SI J'ÉTAIS LE PATRON
701

TOURCOING

CENTRAL CINÉ
31, Rue Nationale. Téléph. 224
Fernandel, Suzy Prim et Gherpin ds BERLINGOT et Cie
Dim 3 h. et 8 h. 30 ; Lundi 3 h., Samedi, 6 h. 30. — Dimanche, location ouverte de 10 heures à 12 h. 700

DANS LA RÉGION

L'APPROVISIONNEMENT EN CHARBON

Fixation de la valeur des coupons

La Préfecture communique :

Le Préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — **Foyers domestiques.** — Les coupons à détacher de la carte de charbon, par le marchand, au moment de la livraison, sont pour le mois de décembre 1940, les coupons 3 et 4.

Les quantités allouées sont les suivantes:

Cartes blanches pour foyers de 1 et 2 personnes, 150 kilos; cartes jaunes pour foyers de 3 et 4 personnes, 200 kilos; cartes rouges pour foyers de 5 et 8 personnes, 250 kilos; cartes vertes pour foyers de 7 personnes et plus, 300 kilos.

Valeur du coupon N° 3, 100 kilos (pour toutes les cartes); valeur du coupon N° 4 complément (suivant la couleur de la carte), soit pour les cartes blanches, 50 k.; jaunes, 100 kilos; rouges, 150 k.; vertes, 200 k.

La quantité totale allouée peut être livrée en une ou plusieurs fois

Le coupon N° 3 n'est valable que pour le mois de décembre.

Le coupon N° 4 est valable jusqu'à fin janvier 1941.

En cas de nécessité, les maires pourront procéder au retrait temporaire des cartes des usagers qui ont un approvisionnement de charbon suffisant pour plusieurs mois et réduire à 50 kilos, la valeur du coupon N° 3 pour ceux qui disposent du gaz.

Art. 2. — **Petit commerce, petite industrie, services et établissements publics ou privés analogues, etc.** — Les approvisionnements seront assurés suivant les coefficients ci-après, appliqués au tonnage annuel de base porté sur la carte: carte 1 priorité, 100 %; cartes 2, priorité 80 %; cartes 3, priorité, 70 %; cartes sans indication de priorité, mais en possession des usagers, 60 %.

Art. 3. — Compte tenu des coefficients fixés à l'article 2 ci-dessus, les livraisons à effectuer sont échelonnées, par les soins du marchand-livreur, suivant le caractère saisonnier ou annuel de l'approvisionnement.

Les quantités livrées sont indiquées par le marchand de charbon et sous sa responsabilité, au fur et à mesure des livraisons, sur la carte d'approvisionnement.

Art. 4. — Le combustible sera livré, dans toute l'étendue du département du Nord, aux prix fixés suivant les barèmes régionaux et régulièrement homologués par le comité départemental de surveillance des prix.

Le Marché

Voici les prix pratiqués au marché de vendredi 29 novembre :

Marché de gros. — Par 100 kg : Oignons, 475 à 600 fr. ; navets, 150 à 200 fr. ; carottes, 250 à 275 fr. ; pommes, 400 à 900 fr. ; poires 600 à 1200 fr. ; poireaux, 20 à 22 fr. le fachot ; aulx, 22 fr. le kg. ; choux verts, 65 fr. les 13 ; choux de Bruxelles, 9 à 11 fr. le kg. ; choux-fleurs, 24 à 50 fr. la douz. ; pois cassés, 8.75 à 9 fr. le kg. ; chicorée de Bruxelles, 8 à 8.50 le kg. ; épinards, 3 fr. le kg. ; salades, 4 à 5 fr. les 13 ; mâche, 2 fr. le kg. ; céleris boules, 15 fr. les 6 ; citrons, 18 à 27 fr. la douz. ; oranges, 11.50 à 15 fr. le kg. ; marrons, 4.25 à 4.50 le kg. ; figues, 20 fr. le kg

Marché de détail. — Carottes, 2.50 à 3.25 le kg. ; choux, 4 à 8 fr. p. ; choux-fleurs, 3 à 7 fr. p. ; choux de Bruxelles, 10 à 12.50 ; navets, 1.75 à 3.25 le kg. ; poireaux, 1.75 la botte ; épinards, 4.50 le kg. ; céleris boules, 2.50 à 5 fr. p. ; oignons, 6 à 7 fr. le kg. ; échalottes, 8 fr. le kg. ; salades, 0.50 à 0.75 p. ; mâche, 3 fr. le kg. ; pois cassés, 10 à 12 fr le kg. ; aulx, 24 fr. le kg. ; chicorée de Bruxelles, 6 à 11 fr. le kg. ; betteraves rouges, 3 fr. le kg. ; pommes, 4 à 10 fr. le kg. ; poires, 10 à 14 fr le kg. ; citrons, 1.80 à 3.85 p. ; oranges, 16 à 20 fr. le kg. ; marrons, 5 à 8 fr. le kg. ; noix, 19 fr. le kg. ; figues, 26 fr. le kg.

Les pommes de terre et les haricots furent comme d'habitude introuvables, cependant que certains commerçants ont des stocks. Qu'attendent-ils pour mettre sur le marché ces deux denrées aux prix fixés par l'arrêté préfectoral et dont la laborieuse population minière a tant besoin

AUCHEL

Arrêté et conduit en prison deux heures après son mariage

C'est une histoire, qui tiendrait du vaudeville, si elle n'était vraie. Etre arrêté et jeté en prison, quelques heures seulement après la consécration officielle de son union légitime, est en effet, une histoire peu banale, et c'est pourtant ce qui est arrivé au sieur Fontaine Charles, 26 ans, mineur, dans les conditions que nous allons succinctement relater.

Pour passer devant M. le Maire, Fontaine Charles, à qui venait d'être donnée comme épouse Mlle Duquenne Mélania, sans profession, demeurant à Fiers-Bourg, avait pris en tant que témoin, un nommé Paltignier Germain, demeurant à Auchel rue Roger Salengro. La cérémonie terminée, les époux accompagnés de leur témoin, se mirent en devoir de commencer « la tournée des grands ducs » et allèrent prendre l'apéritif de café en café, échouant finalement au Café de l'Hôtel de Ville, tenu par M. Lechon Abel, et sis place Jules Guesde, à Auchel.

A un moment donné, après avoir payé la tournée, Fontaine, s'en fut dans la cour où il devait paraît-il se rendre à l'urinoir En réalité, il se dirigea tout droit vers le clapier de M. Lechon où y ayant saisi un beau lapin, le faisait, en deux temps, trois mouvement passer de vie à trépas.

Entre temps, Pattignier, averti devait se rendre hors du café et s'emparer du rongeur, que Fontaine jetait par-dessus le mur clôturant la cour. Le plan aurait réussi, si au lieu du comparse, M. Lechon, n'eut sorti lui-même du débit, au moment précis où le lapin lancé par Fontaine, venait tomber près de lui.

M. Moreau, commissaire de police fut aussitôt averti et quelques instants après, le « marié et son témoin » étaient arrêtés, ne pouvant nier, pris qu'ils avaient été, sur le fait.

Ils furent ensuite, conduits à Béthune et écroués à la Maison d'arrêt.

FLEURBAIX

LE COMMERCE DE POMMES DE TERRE

UN ABUS DE CONFIANCE

Mme Vve Jules Chavatte-Capron, 50 ans, cultivatrice au lieu dit la Croix-Blanche à Fleurbaix, a déposé une plainte en escroquerie à la gendarmerie contre un nommé Louis Juillien, demeurant 14, rue des Bouchers à Lille.

La cultivatrice avait vendu 5.000 kilos de pommes de terre à raison de 100 fr. les cent kilos à Juillien

Celui-ci a pris livraison de la marchandise mais a négligé de payer la cultivatrice bien qu'il ait revendu les tubercules dans la région de Valenciennes.

LES COLIS AUX PRISONNIERS

Un certain nombre, demeurés à la Préfecture du Nord sont à reprendre par les familles

La Croix-Rouge communique :

Un certain nombre de colis n'ont pu parvenir à leurs destinataires, par suite de mutation de camp.

De plus, ces colis ne portant pas l'adresse de l'expéditeur, il ne peut donc pas être fait retour à l'envoyeur.

Ces derniers sont priés de prendre possession de leurs colis à la Préfecture du Nord, munis d'une pièce d'identité ou d'une carte reçue du prisonnier dont les noms suivent :

1. FACQ Edouard, Camp de l'aérodrome sud de Toul ;
2. DEGROS, sergent, 21e Bat., Cit. de Cambrai ;
3. LEGRAND Léon, Camp d'Auvours ;
4. DEVLOO Marcel, Société française de Secours aux blessés milit., Comité d'Hazebrouck ;
5. DULONGCOURTY Maxime, Camp d'Ecrouves (Est) ;
6. HOEDTS Robert, N° 24.203 Lager Bezeidnung Kdo NR ;
7. SPRIET Marcel, Collège d'Agneaux à Saint-Lô ;
8. GOUDENOVE André, détaché chez M. Duhamel à Bougemontier (Eure) ;
9. SEGARD Maurice (deux colis) ex-hôpital Luxembourg, Dommartin-les-Toul ;
10. CHAUVIÈRE Raymond, Caserne Kléber, à Lille ;
11. BONDAUD André, 3e Comp., Camp concentr. via Genève ;
12. CARBONNIER, colonel, comdt la 3e Div., Neuf-Brisach (Als.);
13. THERY Marcel, Savenay (Loire-Inférieure) ;
14. CATRIX Robert, Caserne J. d'Arc à Compiègne ;
15. DÉLIER César, Camp de prisonniers N° 3, à Fourchamboult (Nièvre) ;
16. ANDRÉA Raoul, Caserne Maud'Hui, à Belfort ;
17. HOUZÉ Georges, maréchal des logis, Stalag CZ ;
18. DELEDICQUE Roger, à Verneuil-sur-Avre (Eure) ;
19. GUYOT Lucien, sergent, à Forbach ;
20. GOURDAUX Fernand, à Abbeville ;
21. GHISLAIN Albert, maréchal des logis, Caserne Labourdonnage à Vannes ;
22. WEIL Pierre-Edouard, lieuten., Block III, Bar. 13, Mle 1411, à Stube (Allemagne) ;
23. VANCEULEBROECK Henri, Gare de l'Exposition, Rouen ;
24. PATENOTRE Joseph, Caserne Kléber, Lille ;
25. MULLIEZ Gaston, Montargis (Loiret) ;
26. MAILLARD Charles, serg.-ch., Poste restante, Condé-en-Brie;
27. DULOUQUET Arthur, 215e R.A., 13e Cie, par Hazebrouck ;
28. HAUX Pierre, 128e R.I., Caserne Gribeauval, à Verdun ;
29. DEBARGE Louis, sergent, Camp du Bel Ebat par Le Chesnay (S.-et-O.) ;
30. LAFOND Richard, sous-officier, à Nogent-sur-Seine ;
31. DARGENT Max, 25e R.A.D.A., par Hazebrouck ;
32. SPRIET Maurice, Camp 4, Bar 3, à Amboise ;
33. CLEENEWERCK Elie, Lunéville ;
34. BOURNAZEL, sergent-ch., Citadelle de Cambrai ;
35. LIBIET René, Hôp. St-Jean, à Saint-Quentin ;
36. DAL Louis, Berlin ;
37. ALAIS Raymond, Quartier de Guisnes (Ile-et-Vilaine).

VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE INHUMÉES A SAINT-VENANT

Nelly Claus, 45 ans, de St-Venant; Georges Robbens, 19 ans, de Courtrai (Belgique); Louie Becque, 70 ans, de St-Venant; Ernestine Bodart, 43 ans, St-Venant ; Jean Bonnet, 50 ans, St-Venant; Marie Breuil, 37 ans, Boulogne-sur-Mer ; Blanche Cady, 49 ans, Loison-sous-Lens ; Marcelle Catez, 16 ans, St-Venant; Marie-Thérèse Cattez, 40 ans, Annay-sous-Lens ; Henriette Cailleux, 37 ans, à Fouquières-les-Lens ; Julie Carouille, de Lille ; Henri Charlet, 56 ans, de Robecq; Théophile Chombart, 58 ans, Lens ; Marthe Comyn, 60 ans, de Béthune ; Jean-Claude Cotte, 6 ans, Willems (Nord) ; Julie Debailleul, 58 ans, Lens ; Berthe Defretin, 40 ans, Orchies (Nord) ; Hector Delattre, 50 ans, Lille ; Abel Deprez, 58 ans, St-Venant ; Marthe Ducornetz, 33 ans, Mazingarbe ; Marie Ducrocquet, 86 ans, Quesnoy-sur-Deûle ; Suzanne Duhamel, 52 ans, de Boulogne-sur-Mer ; Julie Fenet, 60 ans, Eperlecques ; Paul Foubert, 66 ans, de St-Venant ; Marie François, 35 ans, Robecq ; Marie Glorieux, 40 ans, Toufflers ; Aline Hache, 45 ans, Boulogne-sur-Mer ; Germaine Husson, 41 ans, Courrières ; Marie Labbé, 58 ans, Calais ; Pierre Lachaise, 48 ans, Loos-en-Gohelle ; Gaston Lefebvre, 53 ans, Robecq ; Thérèse Lefebvre, 8 ans, Robecq ; Marthe Leperch, 34 ans, Ronville-en-Ferrière ; Lucienne Lesage, 19 ans, St-Venant ; Albertine Massemin, 45 ans, Calais; Henri Mullet, 4 ans, de Robecq ; Lucienne Mullet, 18 ans, Robecq ; Clément Mullet, 11 ans, Robecq ; Henri Mullet, 50 ans, Robecq ; Michel Pluquet, 2 ans, Toufflers ; Rosalie Pureur, 43 ans, Brebiérée ; Céline Prévost, 51 ans, St-Venant ; Raymonde Kouffielaers, 13 ans ; Roger, 10 ans ; Lucien, 8 ans ; Daniel, 1 an, tous de Toufflers ; Martin Serez, 76 ans, de St-Venant ; Henriette Vasseur, 59 ans, Maries-les-Mines ; Gilbert Verbecke, 8 ans, Neuville-en-Ferrain ; Andrée Verbecke, 3 ans, Neuville-en-Ferrain ; Albert Vieren, 54 ans, St-Venant ; Madeleine Way, 55 ans, St-Venant; Eugénie Willame, 68 ans, de Sallaumines ; Aimée Watremez, 38 ans, Toufflers

A AVION

Un ouvrier tombe d'un toit de 7 mètres de hauteur

M. Gambier Roland, âgé de 35 ans, demeurant rue Pascal, à la cité du 4, à Avion, travaillait comme menuisier pour la Société des Mines de Liévin

Faisant le couvreur après la tempête qui avait causé tant de dégâts aux toitures, il était occupé ces derniers jours sur un toit, rue Carpeaux Tout à coup, et malgré ses précautions, le toit étant gelé, M. Gambier glissa. Instinctivement il s'agrippa à la nochère qui céda sous son poids, il tomba.

Le docteur Fourmes étant appelé d'urgence, constata plusieurs fractures à la jambe gauche et ordonna son transfert immédiat à l'hôpital de Liévin.

M. Gambier devra respecter plusieurs mois d'incapacité de travail.

AVIS AUX BOULANGERS ET MEUNIERS DU NORD

Le groupement de répartition des farines, 99, rue du Molinel, à Lille, nous communique :

A partir du 1er décembre, il est prescrit aux meuniers de ne livrer de la farine aux boulangers, pâtissiers, biscuitiers et autres utilisateurs de farine que sur présentation d'un **bon de réapprovisionnement** délivré par le groupement de répartition.

Tout autre bon, quelle que soit l'autorité qui l'ait délivré, doit être considéré comme nul.

Il est fait obligation aux boulangers qui voudront se réapprovisionner en farine à partir du 1er décembre, de s'adresser à un délégué cantonal représentant le groupement qui lui donnera toutes les indications nécessaires.

Les délégués représentant le groupement sont les suivants :

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Canton de Lille-Centre: Fenez Roger, 8 bis, rue du Faisan, à Lille;

Cantons Lille-Nord et Lille-Sud-Est: Leblanc Robert, 218, rue Saint-Roch, à Marquette;

Cantons Lille-Nord-Est et Lille-Ouest: Leblan Gaston, 11, rue de Lille, à Marquette.

Canton Lille-Est: Olivier André, 11, rue Kalévy, à Lille;

Canton Lille-Sud: Foulin Camille, 3, rue des Trois-Mollettes, à Lille;

Canton Lille-Sud-Ouest: Lemoine Gaston, 35, rue Albert Thomas, à Lomme;

Cantons de Roubaix-Nord: Farez Louis, 78, rue Pellart, à Roubaix; Est: Gousc Louis, 38, rue du Chevalier Rolland, à Roubaix; Ouest: Mulliez, 85, rue de Sébastopol, à Roubaix;

Cantons de Tourcoing-Nord: Vandenbossche Lucien, 76, rue Jean-Bart, La Madeleine; Nord-Est: Hallart Emile, 110, rue Nationale, à Marcq-en-Barœul; Sud: Senelar, 80, rue de Lille, à Marcq-en-Barœul.

Canton d'Armentières: Ryckebusche Paul, 35, rue d'Armentières, à Nieppe;

Canton de Cysoing: Timmerman Maurice, à Sainghin-en-Mélantois;

Canton d'Haubourdin: Bouchery Jules, à Hallennes-les-Haubourdin;

Canton de La Bassée: Willem Jean, 7, rue Saint-Acquart, La Bassée;

Canton de Lannoy: Dufour, 1, rue Gutenberg, à Mons-en-Barœul;

Canton de Pont-à-Marcq: Dhenin, Grand Rue, à Attiches;

Canton de Quesnoy-sur-Deûle: Lecomte Gérard, 42, rue de Flandres, à Roubaix;

Canton de Seclin: Courtois Ferdinant, 26, rue Pasteur, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Canton de Doui-Nord: Duhem Victor, 76, avenue du Quatre Septembre, Douai;

Canton de Douai-Ouest: Dondaine Eugène, rue de l'Eglise, à Dorignies;

Canton de Douai-Sud: Hocq Charles, 116, rue de Cambrai, à Douai;

Canton d'Arleux: Duhem Victor, 76, avenue du Quatre Septembre, à Douai;

Canton d'Orchies: Médart Charles à Beuvry-les-Orchies.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Canton de Dunkerque-Est: Cazeel Lucien, 189, boulevard Vauban, Coudekerque-Branche;

Canton de Dunkerque-Ouest: Caneele Marcel, 71, rue Raspail, St-Pol-sur-Mer;

Cantons de Bergues, Wormhoudt et Bourbourg: Civti Denis, 16, rue de Cassel, à Wormhout;

Canton de Gravelines: Verdoy Emile, place de la Gare, à Gravelines;

Canton d'Hondschoote: Rludena Edouard, rue Gustave Delory, à Coudekerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Canton d'Hazebrouck-Nord: Patteyn Lucien, rue de la Chapelle, à Caestre;

Canton d'Hazebrouck-Sud: Verreman, 47, rue de la Chapelle Vandamme, à Hazebrouck;

Canton de Cassel: Van de Veele Arthur, à Caestre;

Canton de Merville: Ryckebush Paul, 35, rue d'Armentières, à Nieppe;

Cantons de Bailleul-Nord-Est, Sud-Ouest: Ryckebusche, 35, rue d'Armentières, à Nieppe;

Canton de Steenvoorde: Gombert, 35, rue de Cassel, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Canton de Valenciennes-Sud: Glorieux Gérard, 78, rue de Lille, à Valenciennes;

Canton de Bouchain: Delvincourt; rue Berthelot, Belle-Vue, à Denain;

Canton de Denain: Mallerme J., 47, rue de Lille, à Denain;

Canton de Condé: Leclercq Pascal, à Crespin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Cantons d'Avesnes-Nord et Sud: Frenois Victor, rue Leuglet-Hannoy, à Avesnelles;

Canton de Bavay: Dubois Martial, Gommegnies;

Canton de Berlaimont : Lefebvre, 80, rue Jean-Jaurès, à Aulnoye;

Cantons de Maubeuge-Nord et Sud: Millaeys, Moulins de Maubeuge, à Louvroil;

Cantons Quesnoy-Ouest et Est : Dubois Martial, à Gommegnies;

Canton de Landrecies: Juste Hotelart, à Landrecies;

Canton de Solre-le-Château : Clayes, Moulins de Maubeuge, à Louvroil;

Canton de Trélon: Dernancourt, 19 rue Gambetta, à Fourmies

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Canton de Cambrai-Est: Meunier, 9 boulevard de Berlaimont, à Cambrai;

Canton de Cambrai-Ouest: Wiart Albert, allée Saint-Roch, à Cambrai;

Canton de Le Cateau: Rigaut L., rue Carvilie, à Le Cateau;

Canton de Carnières: Gosset Emile, rue de la Gare, à Solesmes;

Canton de Clary: Merlier Roger, 7, rue des Moulins, à Clary;

Canton de Marcoing: Broucqsault Admond, à Noyelles-sur-Escaut;

Canton de Solesmes: Gosset Emile, rue de la Gare, à Solesmes.

Les modifications apportées par la suite aux noms et adresses ci-dessus seront notifiées aux boulangers intéressés.

Il est rappelé aux boulangers et utilisateurs et détenteurs de farines de blé ou de seigle, qu'ils doivent déclarer les stocks de farine qu'ils détiennent à la date du 30 novembre au soir.

Les boulangers et utilisateurs de farines qui ne suivraient pas les présentes prescriptions risqueraient de ne pas être approvisionnés en farine. Il leur est rappelé notamment qu'ils n'ont à recevoir d'instructions que du groupement de répartition des farines.